

DÉLIBÉRATION n° 2024/013

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Ressources Humaines - Création d'emploi permanent titulaire et suppressions de postes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu, du départ d'un agent titulaire à la Direction des services à compter du 1er mars 2024, et de l'avis rendu de la CAP de décembre 2023 pour la promotion interne, il convient de créer et de supprimer les emplois suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

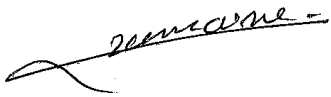
- La création d'un emploi d'Attaché principal à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A à la Direction des Services, à compter du 1er février 2024.

- La suppression d'un emploi de Technicien à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du Bureau d'études, à compter du 1er janvier 2024.

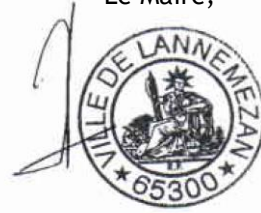
- La suppression de 2 emplois de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service des Affaires générales et du service comptabilité, à compter du 1er janvier 2024.

- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1er classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au sein de écoles

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024